

x



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°12

Le 20/06/2024

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

En accord avec le règlement sportif 2024 nous certifions que le pilote : **Nicolas Siebenschuh** n'est pas catégorisé selon la liste officielle 2024 de la FIA, sera catégorisé Bronze * pour l'épreuve de Spa.

Il participera à l'épreuve de **Spa** dans la catégorie **pro Am**, équipe **Mirage RACING** voiture N°5.

Il aura comme équipier **Ruben Del Sarte**, catégorisé Silver FIA.

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT.

Une nouvelle demande devra être soumise au C.S. pour l'épreuve suivante.

Cette dérogation sera annulée si le pilote change d'équipier, d'équipe ou de voiture pour l'épreuve en question.

La performance de tout pilote bénéficiant d'une dérogation sera évaluée en performance par le comité sportif et cette dérogation pourrait être annulée sans préavis en cas de résultats qui ne seraient pas en ligne avec ceux des pilotes de la catégorie concernée.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif.

Laurent Gaudin
Manager Général

Joel Do Vale
Directeur d'Epreuve /FFSA

René Pascouau
Président du Collège

Guy Clairay
Responsable Sportif

S.ARRIGHI
175703



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°13

Le 20/06/2024

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

En accord avec le règlement sportif 2024 nous certifions que le pilote : **Andy Cantu** catégorisé Silver selon la liste officielle 2024 de la FIA, sera catégorisé Bronze* pour l'épreuve de Spa.

Il participera à l'épreuve de Spa dans la catégorie Am, équipe **NM RACING TEAM** voiture N°16.

Il aura comme équipier **Alberto De Martin**, catégorisé Bronze FIA.

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT.

Une nouvelle demande devra être soumise au C.S. pour l'épreuve suivante.

Cette dérogation sera annulée si le pilote change d'équipier, d'équipe ou de voiture pour l'épreuve en question.

La performance de tout pilote bénéficiant d'une dérogation sera évaluée en performance par le comité sportif et cette dérogation pourrait être annulée sans préavis en cas de résultats qui ne seraient pas en ligne avec ceux des pilotes de la catégorie concernée.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif.

Laurent Gaudin
Manager Général

Joel Do Vale
Directeur d'Epreuve /FFSA

René Pascouau
Président du Collège

Guy Clairay
Responsable Sportif

S. ARRIGHI
175703



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°14

Le 20/06/2024

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

En accord avec le règlement sportif 2024 nous certifions que la pilote : **Carla Debard** catégorisée silver selon la liste officielle 2024 de la FIA, sera catégorisée Bronze* pour l'épreuve de Spa.

Elle participera à l'épreuve de Spa dans la catégorie **Pro Am**, équipe **Debard Automobiles By Racetivity** voiture N°21.

Elle aura comme équipier, **Simon Gachet**, catégorisé Gold FIA.

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT.

Cette dérogation sera annulée si le pilote change d'équipier, d'équipe ou de voiture pour l'épreuve en question.

La performance de tout pilote bénéficiant d'une dérogation sera évaluée par le comité sportif et cette dérogation pourrait être annulée sans préavis en cas de résultats qui ne seraient pas en ligne avec ceux des pilotes de la catégorie concernée.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif.

Laurent Gaudin
Manager Général

Joel Do Vale
Directeur d'Epreuve /FFSA

René Pascouau
Président du Collège

Guy Clairay
Responsable Sportif

SARRIGLI
175703



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°15

Le 20/06/2024

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

En accord avec le règlement sportif 2024 nous certifions que le pilote : **Grégory Faessel** catégorisé Silver selon la liste officielle 2024 de la FIA, sera catégorisé Bronze * pour l'épreuve de Spa.

Il participera à l'épreuve de **Spa** dans la catégorie **Am**, équipe **VSF Sports Amplitude automobile voiture N°41**.

Il aura comme équipier, **Florian Teillais**, catégorisé Bronze FIA.

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT.

Une nouvelle demande devra être soumise au C.S. pour l'épreuve suivante.

Cette dérogation sera annulée si le pilote change d'équipier, d'équipe ou de voiture pour l'épreuve en question.

La performance de tout pilote bénéficiant d'une dérogation sera évaluée en performance par le comité sportif et cette dérogation pourrait être annulée sans préavis en cas de résultats qui ne seraient pas en ligne avec ceux des pilotes de la catégorie concernée.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif.

Laurent Gaudin
Manager Général

Joel Do Vale
Directeur d'Epreuve /FFSA

René Pascouau
Président du Collège

Guy Clairay
Responsable Sportif

S.ARRIGHI
175703



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°16

Le 20/06/2024

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

En accord avec le règlement sportif 2024 nous certifions que le pilote : **Julien Goujat** n'est pas catégorisé selon la liste officielle 2024 de la FIA, sera catégorisé Bronze * pour l'épreuve de Spa.

Il participera à l'épreuve de **Spa** dans la catégorie **Am**, équipe **Saintéloc racing voiture N°42**.

Il aura comme équipier **Sébastien Rambaud**, catégorisé Bronze FIA.

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT.

Une nouvelle demande devra être soumise au C.S. pour l'épreuve suivante.

Cette dérogation sera annulée si le pilote change d'équipier, d'équipe ou de voiture pour l'épreuve en question.

La performance de tout pilote bénéficiant d'une dérogation sera évaluée en performance par le comité sportif et cette dérogation pourrait être annulée sans préavis en cas de résultats qui ne seraient pas en ligne avec ceux des pilotes de la catégorie concernée.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif.

Laurent Gaudin
Manager Général

Joel Do Vale
Directeur d'Epreuve /FFSA

René Pascouau
Président du Collège

Guy Clairay
Responsable Sportif

S. ARRIGHI
175703



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°17

Le 20/06/2024

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

En accord avec le règlement sportif 2024 nous certifions que le pilote : **Noam Abramczik** catégorisé Silver selon la liste officielle 2024 de la FIA, sera catégorisé Bronze * pour l'épreuve de Spa .

Il participera à l'épreuve de **Spa** dans la catégorie **Pro Am**, équipe **AV RACING** voiture N°75.

Il aura comme équipier **Thomas Laurent**, catégorisé Gold FIA.

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT.

Une nouvelle demande devra être soumise au C.S. pour l'épreuve suivante.

Cette dérogation sera annulée si le pilote change d'équipier, d'équipe ou de voiture pour l'épreuve en question.

La performance de tout pilote bénéficiant d'une dérogation sera évaluée en performance par le comité sportif et cette dérogation pourrait être annulée sans préavis en cas de résultats qui ne seraient pas en ligne avec ceux des pilotes de la catégorie concernée.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif.

Laurent Gaudin
Manager Général

Joel Do Vale
Directeur d'Epreuve /FFSA

René Pascouau
Président du Collège

Guy Clairay
Responsable Sportif

S.ARRIGHI
175703

CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°18

Le 20/06/2024

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

En accord avec le règlement sportif 2024 nous certifions que le pilote : **Matéo Salomone** catégorisé Silver selon la liste officielle 2024 de la FIA, sera catégorisé Bronze * pour l'épreuve de Spa.

Il participera à l'épreuve de Spa dans la catégorie Am, équipe AV RACING voiture N°99.

Il aura comme équipier **Rudy Servol**, catégorisé Bronze FIA.

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT.

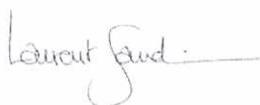
Une nouvelle demande devra être soumise au C.S. pour l'épreuve suivante.

Cette dérogation sera annulée si le pilote change d'équipier, d'équipe ou de voiture pour l'épreuve en question.

La performance de tout pilote bénéficiant d'une dérogation sera évaluée en performance par le comité sportif et cette dérogation pourrait être annulée sans préavis en cas de résultats qui ne seraient pas en ligne avec ceux des pilotes de la catégorie concernée.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif.

Laurent Gaudin
Manager Général



Joel Do Vale
Directeur d'Epreuve /FFSA



René Pascouau
Président du Collège



Guy Clairay
Responsable Sportif



S.ARRIGHI
175703

